

Liminaire FS 19 octobre 2023

Le GT du 15 septembre 2023 : système d'information, transformation numérique et intelligence artificielle a apporté son lot d'innovations pour le moins déroutantes

Bien que cette réunion fut annoncée comme un groupe de travail Système d'Information, il est vite apparu qu'il ne serait pas question des sujets habituellement traités en GT SI. L'ordre du jour et le contenu des fiches fournies indiquaient davantage un GT consacré sans vraiment le dire à la transformation numérique de la DGFIP et aussi l'intelligence artificielle

Pour la CGT Finances Publiques, l'émergence de la DTNum, indépendante du SI, renforce l'opacité que nous avons toujours dénoncée et porte le risque d'un démantèlement, d'une déstructuration de l'informatique à la DGFIP. La création d'un conseil scientifique soulève les même questions.

En réponse à plusieurs interpellations sur l'attractivité, la DG a tenu à souligner les efforts faits en matière de communication, d'accueil de stagiaires et d'apprentis et d'incitation aux concours. Balayant la question des salaires, le chef du SI préfère mettre en avant l'intérêt des projets menés et la qualité des ambiances de travail.

La CGT Finances Publiques s'est permis de lui rappeler qu'il ne pouvait pas évacuer la question salariale alors que l'informatique est un des domaines où les salaires ont le plus augmenté en 2023 et que pour cette raison des collègues envisagent aujourd'hui sérieusement de quitter l'administration pour le privé

Suite aux échanges liminaires entre les OS et la direction, compte-tenu du temps restant, seule la fiche n° 4 relative à l'intelligence artificielle a pu être débattue.

Fiche 4 : Impact de l'intelligence artificielle (IA) sur l'organisation de la DGFIP

Rien que le titre de cette fiche en dit long sur la place que la DG entend donner à l'IA. Dans ce document, l'administration pose quelques principes censés encadrer le recours à l'IA, évoque quelques exemples d'application, présente sa démarche d'accompagnement des agents pour terminer sur les bénéfices attendus pour la DGFIP.

Loin de ce marketing enthousiaste, les OS ont pour leur part dénoncé l'utilisation de l'IA pour justifier des suppressions d'emplois et rappelé que l'IA se devait de rester un outil au service des agents dans l'accomplissement de leurs missions.

La CGT Finances Publiques a relevé dans un titre de paragraphe la présentation suivante : « les missions de l'IA à la DGFIP », rappelons que les missions sont exercées par les agents et pas par les outils.

La DTNum a reconnu une maladresse avec ce titre mais cela illustre bien la pensée magique qui règne aujourd'hui au sujet de l'IA et qui semble avoir contaminé les esprits de nos décideurs.

Pour la CGT Finances Publiques, il n'existe pas une IA universelle et aboutie capable de remplacer l'humain dans toutes ses tâches intellectuelles, mais des IA qui sont des outils spécialisés, performants chacun dans un domaine bien limité et non exempts de limitations.

Pour la CGT Finances Publiques, l'IA ne doit pas déposséder les agents de leur expertise ou autonomie dans leur travail.

La DG semble partager cet objectif quand elle écrit que « l'IA permet de construire de nouveaux outils qui, en plus d'améliorer la qualité de service de l'administration, améliorent les conditions de travail pour les agents de la DGFIP, en leur permettant de se concentrer sur les aspects les plus importants et les plus gratifiants de leur travail »

Hélas nous avons dû informer l'administration de la réalité du terrain, car ce que nous disent les agents concernés par l'IA c'est qu'elle sert surtout à produire des listes qui manquent parfois de pertinence, dont le traitement s'avère répétitif et chronophage tandis que la priorité qui est mise sur cette tâche les prive d'initiative dans leur vrai métier.

Contrairement à ce que semblaient indiquer ses écrits, la DG a finalement admis que l'IA n'est qu'un outil devant servir les missions et l'exercice des missions par les agents.

De nombreuses réponses ont été également apportées par la DTNum qui veut rassurer et s'attache à donner quelques éléments concrets.

Se défendant de vouloir mettre l'IA à toutes les sauces, elle indique opérer un tri et refuser des projets. Elle admet que le 100 % IA n'est pas possible mais insiste sur les apports de l'IA notamment dans le contrôle hiérarchisé de la dépense, indiquant cependant que le contrôle a posteriori doit être repris tous les 3 mois et non annuellement pour ne pas dériver et que l'intégration de l'IA ne sera pas étendue au SPL en 2024.

Au chapitre des promesses, l'administration indique que L'IA peut rendre de grands services dans l'écriture de code, dans les tests applicatifs, dans la traduction de langage ou encore dans la constitution de jeux d'essais. Les collègues développeurs apprécieront.

Au chapitre de l'accompagnement des agents, la fiche évoque surtout les séminaires et autres ateliers destinés à sensibiliser les agents l'IA et à faire émerger de nouvelles idées d'application.

En revanche la formation des informaticiens de la DGFIP à la maîtrise de l'IA n'est pas évoquée, alors que toutes OS confondues nous nous interrogeons sur la dépendance de la DGFIP à des prestataires externes.

Sur ces points le chef de SI affirme qu'il y a bien une stratégie de maîtrise de l'ensemble de notre informatique, y compris l'IA. Si nous disposons de peu de compétences en interne, les recrutements sont importants et s'appuient sur deux atouts de la DGFIP : des projets techniquement intéressants et le sens des missions. Est évoquée la présence d'une équipe de data-scientists au sein de la DTNum, ce qui n'interdit pas d'en intégrer directement dans certains projets.

Au travers de ces réponses, la CGT Finances Publiques a noté la volonté de l'administration de « déminer » le terrain face aux critiques que soulevait la fiche 4.

Cependant seuls les écrits restent et aujourd'hui, malgré les remontées du terrain, malgré tout ce qu'on a pu écrire sur le foncier innovant, la DG ne remet pas en cause sa stratégie numérique et affiche un enthousiasme un peu déplacé vis-à-vis de l'IA.

Il est à souhaiter que l'administration a entendu et pris acte des questions et problèmes engendrés par l'IA et souhaite réellement mettre ces technologies au service des agents et usagers – et non l'inverse.

Le règlement intérieur ou l'Arlésienne :

La FS de réseau du 29 septembre 2023 avait pour objet notamment l'Examen du projet de règlement intérieur (pour avis) ;

Avant la lecture des déclarations liminaires de chacune des organisations syndicales représentatives, une déclaration intersyndicale a demandé le retrait de ce point précis et son renvoi au CSAR du 16 octobre, ce qu'a refusé la présidente, malgré les arguments avancés dans la déclaration, à savoir que le RI présenté avait été écrit par la DGFIP sans tenir compte des propositions émises lors du GT du 5 septembre, ni du RI écrit par le ministère.

Pour la présidente, *« il paraissait indispensable de recueillir l'avis et les propositions des représentants du personnel avant le CSAR du 16 octobre où le RI sera présenté pour avis »*.

Non ce n'était pas une farce !

Un groupe travail avait déjà eu lieu au cours duquel nous avons fait valoir nos revendications, demandes renouvelées et envoyées par écrit... avec une fin de non-recevoir sur nos principales revendications !

Après une première interruption de séance, l'intersyndicale a donc rendu un avis négatif unanime et pris l'engagement de le faire remonter par écrit sous forme de délibération qui portera, nos revendications et nos propositions de réécriture.

Nous avons alors rappelé :

— que ce RI ne tient pas compte de la hiérarchie des normes et est en recul par rapport au RI Ministériel et qu'il faudra donc revenir à minima à la rédaction ministérielle ;

— que nous avons participé au processus de concertation et donné par écrit l'ensemble de nos propositions et revendications à l'issue du GT RI du 9 septembre 2023 ;

— que les demandes de la CGT sur l'application du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration de l'Etat sur la prise en compte des critères géographiques et territoriaux, ainsi que celles portant sur des risques particuliers ne figurent pas dans ce RI (alors que la DG s'était engagée le 5 septembre à fournir une réponse courant octobre). Elles ne figurent pas non plus dans un projet de circulaire d'application DGFIP qui aurait pu aussi prendre en compte les visites en délégation des FS sur site en ASA 15. Cela a pourtant été validé dans certains ministères.

La DG ne veut pas d'une telle circulaire qui constitue un acte réglementaire mais privilégie un guide de fonctionnement (qui ne l'engage pas).

Après 4 interruptions de séances suivies de tentatives de reprise du dialogue, nous avons acté l'obstination de la DGFIP à verrouiller le dialogue social, son obstination à confondre volontairement déclinaison des normes ministérielles à la DGFIP avec recul de droits pour les représentants des personnels, sous couvert de l'argument fallacieux d'« adaptabilité ».

En d'autres termes, le règlement intérieur n'est pas près d'être validé !